



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du :	2 Novembre 2022
A :	15 h
Fin :	17h30
Présidence :	M . LHUILIER Jacques
Présents :	Mme CHARRAUD Clémentine, MM. AUBARD Patrick, CAETANO Bruno, DABIN Jean-François, PASQUET Christophe, VALEUR Jacques.

I – REPRISE DE DOSSIER

Match n° 25194012 – US Le Blanc 1 / E. St Maur-Déols 1 du 22.10.2022 en U15 D2 Poule C :

La commission ,

A la lecture des courriers des deux clubs concernés et de l'établissement de la FMI ,

Décide,

Match perdu par forfait à l'US St Maur.

US Le Blanc : 3 points 3 buts

US St Maur : -1 point 0 but

II - COUPE DE L'INDRE

Sont qualifiés pour le 3^{ème} tour de la Coupe de l'Indre Seniors : AS Coings Céré, AS Jeu les Bois, AS Niherne, US La Châtre, EGC Touvent Cx, AS St Gaultier Thenay, AS Les Bordes, ECL St Christophe Cx, FCMO, AC Parnac V.A., US Aigurande, AS Chabris, AS Ardentes.

N°	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
25335550	Bas Berry Fc	Fc Valp 36	20/11/2022	14H30
25335555	Obterre Fc	Cx Etoile	20/11/2022	14H30
25335559	Usap	Es Poulaines	20/11/2022	14H30

Exempts : FC Tournon St Martin, BVN, SS Bélâbre, US Villedieu, US Saint Maur, E. Arpheuilles Clion, FC2MT.

Tirage des 1/16^{ème} de finale de la Coupe de l'Indre Seniors
Mercredi 9 Novembre 2022 à 19 h à INTERSPORT (St Maur)
En présence de 2 pros de la Berrichonne Cx

COUPE DE L'INDRE FEMININES

Coupe de l'Indre Féminines : engagement obligatoire pour les équipes de foot à 11 , facultatif pour les clubs participant au Championnat foot à 8 .

Date limite d'engagement le 31/12/2022.

CHALLENGE Raymond CAUTINAT

Engagement obligatoire .

Tirage du tour éliminatoire le **Mercredi 23/11/2022 à 18h** au district

III - TRESORERIE

FMI amende 10 € pour FMI non établie

US REUILLY : Coupe de l'Indre (US REUILLY / ARDENTES)

US REUILLY : U17 D2 (E. REUILLY-MASSAY / FC DIORS)

IV – COURRIERS

SC Vatan : inscription en Coupe Barès : demande accordée

AS Coings Céré : inscription en Coupe Barès : demande accordée

AS Coings Céré : Courrier du président pris connaissance

SC Vatan : l'équipe de D4 B joueront le Samedi soir à 19 h sur le terrain n° 2 (Stabilisé) . **Mail envoyé à chaque club de la poule.**

Mairie de Martizay : prolongation d'interdiction d'utiliser le stade municipal jusqu'au 13/11/2022 inclus.

JS Pruniers : vu, pris connaissance.

Vu et Pris connaissance du PV de la Commission Régionale sportive et des calendriers du 20/10/2022.

Prochaine réunion Mercredi 9 Novembre 2022 à 15 h

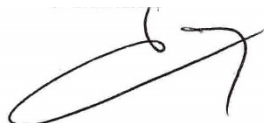
A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise des décisions des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football (secretariat@indre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Le Président

J. LHUILIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a horizontal stroke extending to the right.